

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 88

Chargée de l'examen du rapport préavis ° 2022/30 – Réponse au postulat de M. Louis DANA et consorts : « Ne tirons pas sur l'ambulance (du SPSL) ! »

Rapporteur	Oleg GAFNER
Présences	Constance VON BRAUN (Les Verts) ; Louis DANA (Socialiste) ; Sarah DEPALLENS (Socialiste) ; Séverine GRAFF (Socialiste) ; Yvan SALZMANN (rempl. Sébastien KESLLER, Socialiste) ; Nicolas HURNI (Libéral-Radical) ; Anouck SAUGY (Libéral-Radical) ; Agathe RABOUD (Ensemble à Gauche) ; Josée Christine LAVANCHY (rempl. Patrizia Deborah MORI, UDC)
Absences	Xavier CID (Libéral-Radical) ; Virginie CAVALLI (Vert'libéraux) ; Valérie D'ACREMONT (Les Verts)
Municipal	Pierre-Antoine HILDEBRAND (directeur SE)
Invité	M. Sylvain SCHERZ, chef du Service de protection et sauvetage de Lausanne (SPSL)
Notes de séances	Kelly HARRISON

Lieu : Salle des commissions, Hôtel de Ville, Pl. Palud 2

Date : 30.01.23

Début et fin de la séance : 17h30 à 17h54

L'initiant rappelle que son postulat a été déposé il y a 4 ans, lorsque certains des prestataires en matière de transport préhospitalier s'adonnaient à une pratique qui ressemble peu ou prou à une forme de concurrence déloyale pour les 6 ambulances du service de protection et sauvetage Lausanne (ci-après : SPSL). À la lecture du rapport préavis, la situation semble avoir évolué dans le bon sens, le Canton de Vaud ayant repris sérieusement le dossier.

Le municipal revient sur le contexte politique du domaine concerné. L'installation du nouveau bâtiment commun aux différents acteurs des services d'appel d'urgence est en cours (117, 118, 144, CTMG ainsi que l'EMCC). La Direction générale de la santé (ci-après : DGS), en charge de la question des ambulances, veut d'abord stabiliser cet élément avant de reprendre les travaux devant le Grand Conseil s'agissant des règles relatives aux ambulances et à leurs rôles respectifs. La Ville de Lausanne est intégrée à au moins trois niveaux dans le cadre du rassemblement des centrales d'urgence sur le site de la Grangette (pour le 117 au travers d'une convention, pour le 118 indirectement par le rôle joué par le SPSL et par une autre convention qui lie la Ville à l'ECA au niveau de la défense incendie notamment).

M. Scherz rappelle que la profession d'ambulancier et d'ambulancière, en tant que telle, est relativement récente. Les collaboratrices et collaborateurs du SPSL répondent aux exigences de la DGS pour les missions de transport préhospitalier. Le service est aussi actif dans la formation

Conseil communal de Lausanne

de la relève. En réponse au postulant, **M. Scherz** précise qu'actuellement aucune ambulance du SPSL n'est située à la Vigie en raison de l'inadéquation des locaux.

Une ultime intervention permet de relever que la rédaction du présent rapport-préavis a fait l'objet d'une coordination avec le Canton. La demande du postulat n'a donc pas échappé à la DGS.

Conclusions de la commission : Par 10 voix, la commission approuve à l'unanimité le Rapport préavis de la Municipalité en réponse au postulat de Monsieur Louis Dana et consorts.

Lausanne, le 17.02.2023

Le rapporteur
Oleg GAFNER

